

No. 277

**UNITED STATES OF AMERICA
and
CANADA**

**Exchange of notes constituting an agreement relating to
the establishment of an oil supply line supplementing
the Canol project. Ottawa, 14 and 15 August 1942**

Official text: English.

Filed and recorded at the request of the United States of America on 21 August 1951.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
CANADA**

**Échange de notes constituant un accord relatif à l'établissement d'un oléoduc supplémentaire au projet Canol.
Ottawa, 14 et 15 août 1942**

Texte officiel anglais.

Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 21 août 1951.

No. 277. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND CANADA RELATING TO THE ESTABLISHMENT OF AN OIL SUPPLY LINE SUPPLEMENTING THE CANOL PROJECT. OTTAWA, 14 AND 15 AUGUST 1942

I

The American Minister to the Canadian Secretary of State for External Affairs

LEGATION OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, Canada, August 14, 1942

No. 738

Sir :

I have the honor to refer to my conversation with Mr. Keenleyside on June 26 last, in which on behalf of the Government of the United States I requested the approval of the Canadian Government for the establishment of an oil supply line which would be supplementary to that known as the Canol project which was dealt with in my note of June 27 and your reply of June 29, 1942.²

As I pointed out, this supplementary project would involve the transportation in tank cars of gasoline destined for the use of the United States Army in Alaska to Prince Rupert, where authority was requested for the American Government to build by contract suitable storage and loading facilities, and thence by barge to Skagway, Alaska. From Skagway to Whitehorse a four-inch pipeline would be laid under contracts let by the American Government, and the authority of the Canadian Government was requested to lay that section of the pipeline within Canadian territory. At Whitehorse the gasoline would be stored in the facilities being built under the Canol project.

The Canadian Government was good enough to inform me orally on June 27 that it approved the establishment of the new supply line as outlined in the preceding paragraph.

¹ Came into force on 15 August 1942, by the exchange of the said notes.

² See p. 223 of this volume.

TRADUCTION¹ — TRANSLATION²

Nº 277. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD³ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE CANADA RELATIF A L'ÉTABLISSEMENT D'UN OLÉODUC SUPPLÉMENTAIRE AU PROJET CANOL. OTTAWA,
14 ET 15 AOÛT 1942

I

*Le Ministre des États-Unis au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 14 août 1942

Nº 738

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens que j'ai eus avec M. Keenleyside le 26 juin dernier, et au cours desquels j'ai sollicité, au nom du Gouvernement des États-Unis, l'acquiescement du Gouvernement du Canada à l'établissement d'un oléoduc supplémentaire à celui, connu sous le nom de projet Canol, qui fait l'objet de ma note du 27 juin et de votre réponse du 29 juin 1942⁴.

Comme je l'ai fait remarquer, cet oléoduc supplémentaire comportera le transport par wagons-citernes d'essence destinée à l'usage de l'armée des États-Unis en Alaska, jusqu'à Prince Rupert, où le Gouvernement des États-Unis a demandé l'autorisation de construire par contrat des installations d'emmagasinage et de chargement convenables, et, de là, en barge jusqu'à Skagway, en Alaska. De Skagway à Whitehorse, un oléoduc de 4 pouces sera installé en vertu de contrats octroyés par le Gouvernement des États-Unis, et autorisation a été demandée au Gouvernement canadien de poser cette section de l'oléoduc en territoire canadien. A Whitehorse, l'essence sera emmagasinée dans les installations qui seront construites en vertu du projet Canol.

Le Gouvernement du Canada a bien voulu me faire savoir de vive voix, le 27 juin, qu'il approuvait la pose du nouvel oléoduc dont il est fait mention dans l'alinéa précédent.

¹ Traduction du Gouvernement Canadien.

² Translation by the Government of Canada.

³ Entré en vigueur le 15 août 1942, par l'échange desdites notes.

⁴ Voir p. 223 de ce volume.

My Government has instructed me to propose to the Canadian Government that the terms of the agreement reached in the exchange of notes of June 27-June 29, 1942, on the Canol project shall apply also, *mutatis mutandis*, to the supplementary project outlined above in respect of any construction within Canadian territory except as hereafter set forth. My Government proposes that the pipeline from Skagway to Whitehorse and the storage and loading facilities at Prince Rupert shall remain its property and shall be operated under contracts with it or by its agents or representatives during the war. It further proposes that at the termination of the hostilities the two governments agree that at the request of either government discussions between them shall be undertaken with a view to reaching an agreement in regard to the disposition of this pipeline and of the storage and loading facilities at Prince Rupert. Additionally, it is proposed that both governments agree that they will not themselves order or allow the dismantlement of this pipeline or of the facilities mentioned, nor will they allow their dismantlement by any company which may purchase them unless and until approval for dismantlement is recommended by the Permanent Joint Board on Defence.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

Pierrepont MOFFAT

The Right Honorable
The Secretary of State for External Affairs
Ottawa

II

*The Canadian Secretary of State for External Affairs to the
American Minister*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
CANADA

Ottawa, August 15, 1942

No. 125

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your note of August 14, 1942, No. 738, in which you present certain proposals for the establishment of an oil supply line for the use of the United States Army in Alaska. It is understood that the proposed supply line will be supplementary to the scheme known as the Canol Project which was the subject of an exchange of notes dated June 27, 1942 and June 29, 1942.

No. 277

Mon Gouvernement m'a chargé de proposer au Gouvernement canadien que les termes de l'Accord intervenu par l'échange de Notes des 27 et 29 juin 1942 au sujet du projet Canol s'appliquent également, *mutatis mutandis*, au projet supplémentaire visé ci-dessus pour ce qui concerne toute construction en territoire canadien, sauf comme ci-après exposé. Mon Gouvernement propose que l'oléoduc reliant Skagway à Whitehorse et les installations d'emmagasinage et de chargement à Prince Rupert demeurent sa propriété et soient exploités en vertu de contrats avec lui ou par ses agents ou représentants au cours de la guerre. Il propose, en outre, qu'une fois les hostilités terminées, les deux Gouvernements consentent d'entamer, à l'instance de l'un d'eux, des pourparlers en vue de conclure un accord portant sur la disposition de l'oléoduc en cause et des installations d'emmagasinage et de chargement à Prince Rupert. En plus, il est proposé que les deux Gouvernements s'engagent à ne pas ordonner eux-mêmes ni à permettre le démantèlement dudit oléoduc ou des installations mentionnées, et à ne pas en permettre le démantèlement par toute société qui pourra s'en porter acquéreur avant que la Commission Permanente Canado-Américaine de Défense recommande qu'il en soit fait ainsi.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Pierrepont MOFFAT

Le Très Honorable
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
au Ministre des États-Unis au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 15 août 1942

N° 125

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la note n° 738, en date du 14 août 1942, par laquelle vous faites certaines propositions tendant à l'établissement d'un oléoduc pour l'huile destinée à l'usage de l'armée des États-Unis en Alaska. Il est entendu que l'oléoduc proposé sera supplémentaire au plan, connu sous le nom de projet Canol, qui fit l'objet d'un échange de notes en date des 27 et 29 juin 1942.

N° 277

After careful consideration the Canadian Government agrees to the proposals outlined in your note under reference subject to the conditions therein set forth.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

N. A. ROBERTSON
for Secretary of State for External Affairs

The United States Minister to Canada
Ottawa

Après un examen attentif, le Gouvernement du Canada agrée les propositions qui font l'objet de votre note précitée, sous réserve des conditions qui y sont énoncées.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances réitérées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
N. A. ROBERTSON

Le Ministre des États-Unis au Canada
Ottawa

